

SOS Villages d'Enfants

En quelques repères



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

www.sosve.org

QUI NOUS SOMMES

Née en 1956 dans le nord de la France, à partir d'une idée qui a vu le jour en Autriche en 1949, SOS Villages d'Enfants France offre à des frères et sœurs sans protection parentale un cadre de vie familial, un accompagnement dans la durée, et l'assurance de relations affectives et éducatives stables auprès d'une mère ou d'un père SOS et d'une équipe de professionnels.

Nous avons 20 villages en France aujourd'hui et soutenons également plus de 40 villages dans le monde, répartis dans une vingtaine de pays. En France comme à l'étranger, nous agissons pour les enfants en danger via des programmes de renforcement des familles, d'éducation et de formation professionnelle. Nous intervenons également en situation de crise, via des programmes d'urgence.

Notre organisation s'implique également dans le débat public en plaçant pour défendre une approche par les droits de l'enfant et garantir l'effectivité de ces droits pour les enfants ayant perdu la protection parentale ou en risque de la perdre.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération internationale des Villages d'Enfants SOS, présente dans 136 pays et territoires. La fédération a voix consultative à l'UNESCO et au Conseil économique et social de l'ONU.

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE REMPLIT TROIS FONCTIONS :

Acteur de la protection de l'enfance en France

Acteur du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et du jeune

Partenaire d'associations dans le monde et en France



SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EST MEMBRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS INTERNATIONAL¹ :

- Présente dans 136 pays et territoires
- 544 villages d'enfants SOS
- Près de 69 000 enfants et jeunes accueillis
- 2 800 programmes sociaux, éducatifs, pour les jeunes, de santé et d'urgence
- Plus de 2,9 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes)

⁽¹⁾ Chiffres 2023

CE QUE NOUS FAISONS EN FRANCE

En France, nous accompagnons des fratries qui font l'objet de mesures de protection. Les décisions d'accompagnement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants qui les confient aux services de protection de l'enfance des conseils départementaux.

Ainsi, nous proposons un accueil en village d'enfants SOS aux frères et sœurs pour lesquels les services de l'aide sociale à l'enfance identifient un besoin d'accompagnement dans la durée.

Notre association, en quelques chiffres, c'est :

- 20 villages d'enfants SOS ;
- 10 nouveaux villages d'enfants SOS d'ici 5 ans ;
- Une présence dans 16 départements ;
- Plus de 1 500 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés ;
- Un accueil en village d'enfants SOS d'une durée moyenne de 6,4 ans ;
- Plus de 900 ETP engagés au service de notre projet associatif.



LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL EN VILLAGE D'ENFANTS SOS

À la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants de grandir ensemble dans un cadre de vie de type familial. Chaque village regroupe une dizaine de maisons rassemblées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation.

Le Village d'Enfants SOS



- 1 Maisons familiales
- 2 Maison Commune
- 3 Maison familiale safi

- 4 Maison des Familles
- 5 Espace de Transition

Les dispositifs complémentaires aux villages d'enfants SOS

Les services d'accueil familial immédiat (SAFI)

Les SAFI accueillent des fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence, sur une durée de quatre mois en moyenne. L'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants SOS ou ailleurs).

Les espaces de transition

Les espaces de transition proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement situé(e) à proximité du village d'enfants SOS. Les jeunes accueillis développent leur autonomie et sont préparés à leur insertion socioprofessionnelle après la fin de la prise en charge. Ils sont également accompagnés dans les démarches administratives en vue de leur majorité.

Les maisons des familles

Les maisons des familles sont dédiées à l'organisation des rencontres parents/enfants, qu'elles se tiennent en présence d'un tiers ou sous d'autres modalités. Ils y partagent des temps de vie familiale (préparer un repas, organiser une sortie, faire les devoirs...). Des hébergements sur un week-end sont également possibles pour les parents ayant un droit d'hébergement.

Les programmes de renforcement des familles (PRF)

Les PRF s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Les interventions ont lieu au domicile des familles afin de renforcer leur autonomie dans leur environnement. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou d'activités collectives, un PRF s'intéresse à toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socio-économique, la santé, l'accès aux droits.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL EN VILLAGE D'ENFANTS SOS



Grandir avec ses frères et sœurs dans un cadre de vie de type familial

Convaincue que le lien fraternel est une ressource pour le développement de l'enfant, nous mettons tout en œuvre pour permettre aux enfants accueillis de ne pas être séparés de leurs frères et sœurs. Un accueil en village d'enfants SOS leur permet de grandir ensemble, au sein d'une maison qui est la leur, où ils ont leur chambre, leur jardin, leurs jouets et où ils peuvent maintenir le lien qui les unit.



S'appuyer sur une relation éducative et affective stable

Pour grandir, et réparer des blessures physiques ou psychologiques, un enfant a besoin de tisser des liens d'affection durables avec un ou des adultes. Cette sécurisation affective est rendue possible par un accompagnement stable et personnalisé apporté par l'éducateur familial - dit mère ou père SOS - et l'aide familial. Ces derniers font partie d'une équipe pluridisciplinaire qui permet aux enfants de grandir dans un climat chaleureux avec les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir.



Bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire

Le village d'enfants SOS constitue une communauté éducative cohérente, garante d'un équilibre entre accompagnement individuel et collectif et entre investissement affectif et engagement professionnel. Ainsi, psychologues, éducateurs spécialisés, éducateurs scolaires, animateurs sont présents au quotidien aux côtés des enfants.



Être préparés à entrer dans la vie adulte

L'accompagnement progressif vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle sont au cœur de nos préoccupations. Pendant toute la durée de leur accueil, nos équipes se mobilisent afin d'accompagner les jeunes et les préparer à leur sortie du village. Cela passe par des formations, un suivi de leur projet individuel, la mise à disposition d'espaces de transition, et des aides financières afin de les aider à poursuivre leurs projets.

NOS PROGRAMMES ET POLITIQUES

PYGMALION : programme en faveur de la réussite scolaire

Convaincue qu'une partie de leurs difficultés scolaires est liée à la situation de placement, nous mettons tout en œuvre pour favoriser la réussite des enfants que nous accompagnons. Notre programme « Pygmalion », déployé dans l'ensemble des villages d'enfants SOS, mobilise cinq acteurs clés de la réussite scolaire autour de cet objectif : l'association, les équipes des villages d'enfants SOS, l'institution scolaire, l'enfant et ses parents. Les actions qui relèvent spécifiquement des villages d'enfants SOS s'articulent autour de trois axes : liens avec les écoles, suivi personnalisé de la scolarité de l'enfant, participation des parents.

PEPS (programme d'épanouissement par le sport)

Le PEPS a pour principe d'utiliser le sport comme levier pour le développement de l'enfant. Pour travailler des aptitudes et compétences souvent fragilisées chez ces jeunes aux parcours de vie difficiles, le PEPS sélectionne des activités sportives pour les vertus éducatives qu'elles mettent en jeu. Nous avons également conçu le Programme Spécifique du PEPS (PS-PEPS), en complémentarité de cette dimension collective, pour aller plus loin dans l'accompagnement de certains jeunes en période de crise. Cet accompagnement individuel permet une prise en charge adaptée à la période critique que connaît l'enfant.

ENCJ (espace national de consultation des jeunes)

La participation des enfants et des jeunes afin de solliciter leur avis et d'en tenir compte est une priorité pour notre association. Elle se décline au sein des Espaces Villages de Consultation des Jeunes (EVCJ) et de l'ENCJ au niveau national. Ce dernier est composé d'un représentant élu de chaque village d'enfants SOS, ainsi que de la direction de l'association. Une charte et un guide de l'élu définissent ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. De nombreuses propositions pour améliorer nos pratiques d'accueil et d'accompagnement sont issues des travaux de l'ENCJ.

Politique de protection des enfants

Depuis 2020, SOS Villages d'Enfants déploie sa politique de protection des enfants, qui s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant et intègre les obligations légales et réglementaires du secteur de la protection de l'enfance en France. La politique associative s'articule autour de quatre piliers : la sensibilisation aux droits et à la protection des enfants ; la prévention de toutes les formes de violences contre les enfants ; la déclaration et la réponse aux incidents de protection des enfants ; le suivi des incidents de protection des enfants et la traçabilité des mesures mises en œuvre.

Politique d'accompagnement des jeunes

La Politique d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs (PAJ) incarne la volonté de l'association de rester en contact avec les jeunes anciennement accueillis en villages, de pouvoir les soutenir dans leurs projets et d'être présent pour eux en cas de difficultés. Notre accompagnement peut prendre la forme d'un soutien financier (participation au permis de conduire, aide aux études ou à la formation, frais médicaux ou juridiques...) ou d'un accompagnement ponctuel (éducation à la tenue d'un studio et d'un budget, soutien juridique et administratif...).

CE QUE NOUS FAISONS DANS LE MONDE

SOS Villages d'Enfants International est la plus grande ONG internationale engagée auprès des enfants sans protection parentale et des familles en danger. Pour que les enfants puissent grandir dans leur environnement familial, les associations nationales comme la nôtre proposent un large éventail de services pour soutenir les familles : programmes de renforcement des familles, centres de jour, centres sociaux et structures scolaires ou de formation.

Lorsque le maintien dans leur famille se révèle impossible ou contraire à leur intérêt, les associations nationales proposent un accueil au sein de villages d'enfants SOS, de familles d'accueil ou de structures pour jeunes. Elles veillent à ce que tous les enfants et jeunes bénéficiant de leur soutien, soient intégrés à leurs communautés et, pour ce faire, développent des collaborations avec les communautés, les pouvoirs publics et différents partenaires.

SOS Villages d'Enfants France apporte un soutien technique et financier à 23 associations homologues dans l'élaboration et la gestion de programmes de développement, notamment en proposant des échanges d'expériences et de compétences ainsi que des partenariats avec des ONG françaises et des partenaires institutionnels français ou européens.

SOS Villages d'Enfants France soutient financièrement des actions dans 23 pays

- 46 villages d'enfants SOS ;
- 33 Programmes de renforcement des familles ;
- 22 structures scolaires ou de formation ;
- 46 309 bénéficiaires.



CE QUE NOUS FAISONS DANS LE MONDE

Prévention et protection

Afin que chaque enfant ait le droit de grandir avec sa famille dans des conditions favorables à son développement, les associations nationales de SOS Villages d'Enfants développent des Programmes de renforcement des familles (PRF).

Protection de l'enfance

Lorsque l'enfant ne peut demeurer dans sa famille, les associations nationales de SOS Villages d'Enfants développent également des modalités d'accueil de type familial. Cet accompagnement est complété par des centres et dispositifs d'accès à la santé et à l'éducation.

Aide d'urgence

Dans les situations de catastrophe naturelle, de conflit armé et de crise sanitaire, les associations nationales de SOS Villages d'Enfants interviennent pour protéger les enfants non accompagnés, stabiliser à long terme les familles et répondre aux besoins fondamentaux des enfants.



PLAIDER EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

La promotion et la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant sont le point commun à toutes les actions développées par SOS Villages d'Enfants dans le monde comme en France. C'est pourquoi nous menons de nombreuses activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

Par ailleurs, afin d'améliorer nos pratiques et de partager notre expertise de bientôt 70 ans, nous menons des projets de recherche et concevons des publications diffusées au grand public sur des thèmes comme la participation des jeunes ou l'accrochage scolaire en situation de placement.

En France

Le plaidoyer consiste à intervenir dans le débat public et auprès des décideurs pour obtenir des changements durables de politiques publiques au profit des enfants et jeunes accueillis en protection de l'enfance.

Notre plaidoyer s'appuie sur l'expérience des professionnels de terrain et s'articule autour de trois axes : défendre les droits de l'enfant, améliorer les conditions des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance, et s'engager pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes en protection de l'enfance.

La thématique de la participation des enfants et des jeunes s'inscrit en transversal dans ces actions de plaidoyer. Dès 2023, nous avons notamment mis en place un « comité jeunes » afin que les enfants et jeunes de nos villages et établissements puissent participer au plaidoyer de l'association.

Dans le monde

À l'international, nous plaidons, en notre nom, en collectifs ou à travers notre Fédération, en faveur des droits de l'enfant notamment auprès des Nations unies et de l'Union européenne. La Fédération dispose notamment d'un statut consultatif au Conseil économique et social des Nations unies et au Conseil de l'Europe. Enfin, nous soutenons nos associations partenaires dans leur propre plaidoyer national.

Nos collectifs de plaidoyer

Notre plaidoyer s'incarne également dans la coordination et la participation à des collectifs d'ONG et d'associations.



Nous sommes également membre du Comité d'entente du Défenseur des droits, et avons rejoint en 2023 le Conseil national de la Protection de l'enfance (CNPE).



SOS Villages d'Enfants dédie une collection intitulée *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants*, à la publication des principaux résultats des recherches réalisées pour ou avec l'association, et au partage de son expertise sur certains thèmes afin de leur assurer une diffusion auprès du public.

UN ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation de SOS Villages d'Enfants est dédié aux professionnels de l'enfance.

Notre organisme de formation nous permet de transmettre un savoir-faire issu de notre expérience de bientôt 70 ans et de contribuer au plaidoyer en faveur des enfants par notre approche des thématiques traitées.

Toutes nos formations ont comme fil conducteur des convictions fortes en lien avec notre projet associatif : l'affection, l'engagement personnel, la rigueur professionnelle, le respect de l'histoire de l'enfant et du maintien des liens familiaux nécessaires à son développement lorsque cela est possible.

Nos formations s'adressent donc à tous les professionnels de la protection de l'enfance qui partagent ces convictions, quels que soient leur fonction et le type de prise en charge.

Nos références en 2023 : le Conseil départemental du Nord et des structures de protection de l'enfance du département, l'association Anne Frank, la Fondation les Nids, la Croix-Rouge, le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne, l'IRTS de Neuilly sur Marne.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service formation par téléphone au 01 55 07 25 21 ou par courriel à dac.formation@sosve.org

SOS Villages d'Enfants propose
une offre de formation structurée
autour de 7 compétences :

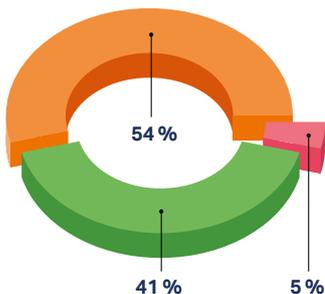


NOS MOYENS

En France

Les conseils départementaux prennent en charge les frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants confiés à SOS Villages d'Enfants. Ainsi, le financement des actions de SOS Villages d'Enfants est couvert à 91 % par les fonds publics.

Origine des ressources



FONDS PUBLICS

Prix de journée versés par les conseils départementaux, et subventions de l'Agence française de développement (AFD) et de la Direction de la coopération internationale de Monaco.

FONDS PRIVÉS

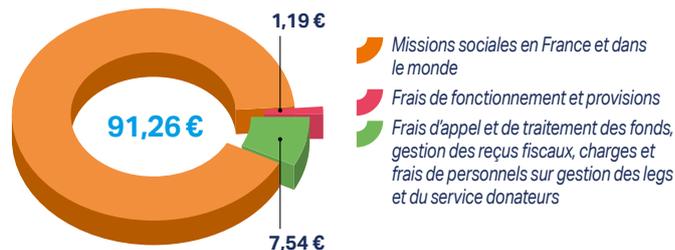
Ressources collectées auprès des personnes physiques, des entreprises et au titre des legs, donations et assurances-vie et des bailleurs institutionnels pour l'action dans le monde.

En 2023, le budget total de SOS Villages d'Enfants s'élève à **112 686 649 €**

À l'international

Le financement de l'activité à l'international repose principalement sur les fonds privés (parrains, donateurs, testateurs, partenaires).

Affectation des ressources



Sur 100 € reçus de la seule générosité du public et des conseils départementaux, 91,26 € vont au profit des enfants.

POUR EN DÉCOUVRIR PLUS SUR SOS VILLAGES D'ENFANTS



www.sosve.org

NOUS JOINDRE
SOS Villages d'Enfants France
8, villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25

NOUS SUIVRE

